

**Conseil d'administration**  
**Séance du 27 septembre 2016**

Délibération n°2  
Portant sur **la campagne d'emplois des enseignants du second degré**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 à L712-3,*  
*Vu le bulletin officiel n°28 du 9 juillet 2015 portant sur les procédures d'affectation dans les établissements d'enseignement supérieur des enseignants du second degré ;*  
*Vu l'avis de du comité technique d'établissement du 23 septembre 2016 ;*  
*Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant que la campagne d'emplois des enseignants du second degré est soumise à l'approbation du conseil d'administration,

Considérant que cette campagne constitue une première étape de la campagne d'emplois des personnels administratifs, techniques et enseignants qui sera finalisée avec les composantes au mois de décembre,

Considérant que la campagne d'emplois des enseignants du second degré concerne les huit postes mentionnés dans le tableau ci-dessous,

<b>Composante</b>	<b>Discipline</b>	<b>N° emploi</b>
ESPE	ESPAGNOL	PRAG 11646
ESPE	PSHS (philo)	PRCE 11349
ESPE	Eco Gestion	PRCE 11172
ESPE	Maths	PRAG 11319
ESPE	Lettres	PRCE 11375
ESPE	TICE	PRCE 11398
ESPE	Arts plastiques	PREC 11347
LSH	Histoire médiévale	PRCE 1691

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

**Vote**

Nombre de membres en exercice : 30  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de membres représentés : 3  
Membres absents et non représentés : 10

Pour : 18  
Contre : 1  
Abstention : 1  
Non participation : 0

**Article 1<sup>er</sup>** : approuve la campagne d'emploi des enseignants du second degré.

Le président de l'université,

François GERMINET

